



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 15/04/2025

Nombre de conseillers en exercice	16
Nombre de présents	11
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel sous la présidence de Madame le Dr Maryse ETZOL, Présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : **07/04/2025**

	Présent	Absent excusé	Absent
Dr Maryse ETZOL	X		
M. Jean-Claude MAES	X		
M. François NAVIS		X	
Mme Francette JACQUES	X		
Mme Géraldine BASTARAUD	X		
M. Edmond LANCLAS		X	
M. Joël TOTO	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON	X		
M. Kylian ROMAIN	X		
Mme Joselaine GELABALE		X	
M. Guy ACCIPE	X		
M. Jacques MALADIN	X		
Mme Kénia MALADIN-NEBOT		X	
Mme Betty BESRY		X	
M. Salif FABULAS	X		
M. Francky RODOMOND	X		

Secrétaire de séance : Mme Maguy FUMONT-SAMSON

Délibération n°2025-04-12
APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE LA CCMG
AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant la transmission par le Responsable du Service de Gestion Comptable des comptes de gestion de la CCMG au titre de l'exercice 2024 ;
Considérant que Madame la Correspondante des Décideurs Locaux de la DRFiP assiste à la présentation des comptes de gestion lors de la présente séance du Conseil communautaire ;

Madame la Présidente expose :

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire s'est assuré que le Responsable du Service de Gestion Comptable ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Dès lors, le Conseil communautaire, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives, peut déclarer :

- POUR LE BUDGET PRINCIPAL : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le responsable du service de gestion comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif de la Présidente, dans l'ensemble des montants prévisionnels et écritures comptables constatées.

22001 - CC MARIE GALANTE		Exercice 2024	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 698 629,76	11 643 653,87	18 342 283,63
Titres de recette émis (b)	2 259 453,97	10 315 486,74	12 574 940,71
Réductions de titres (c)		154 158,58	154 158,58
Recettes nettes (d = b - c)	2 259 453,97	10 161 328,16	12 420 782,13
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 624 925,29	11 643 653,87	18 268 579,16
Mandats émis (f)	1 496 812,78	8 811 993,96	10 308 806,74
Annulations de mandats (g)		897 713,45	897 713,45
Dépenses nettes (h = f - g)	1 496 812,78	7 914 280,51	9 411 093,29
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	762 641,19	2 247 047,65	3 009 688,84
(h - d) Déficit			

- POUR LE BUDGET ANNEXE ADDUCTION DE L'EAU POTABLE : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le responsable du service de gestion comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif de la Présidente, dans l'ensemble des montants prévisionnels et écritures comptables constatées.



22102 - EAU CC MARIE GALANTE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 102 044,89	972 719,24	9 074 764,13
Titres de recette émis (b)	2 163 438,73	773 618,43	2 937 057,16
Réductions de titres (c)		182 272,59	182 272,59
Recettes nettes (d = b - c)	2 163 438,73	591 345,84	2 754 784,57
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 079 419,32	972 719,24	9 052 138,56
Mandats émis (f)	3 462 070,16	300 150,69	3 762 220,85
Annulations de mandats (g)		12 907,10	12 907,10
Depenses nettes (h = f - g)	3 462 070,16	287 243,59	3 749 313,75
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		304 102,25	
(h - d) Déficit	1 298 631,43		994 529,18

- POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le responsable du service de gestion comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif de la Présidente, dans l'ensemble des montants prévisionnels et écritures comptables constatées.

22203 - ASST CC MARIE GALANTE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 156 068,79	219 705,52	4 375 774,31
Titres de recette émis (b)	1 474 441,07	118 784,86	1 593 225,93
Réductions de titres (c)		13 905,74	13 905,74
Recettes nettes (d = b - c)	1 474 441,07	104 879,12	1 579 320,19
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 156 068,79	219 705,52	4 375 774,31
Mandats émis (f)	1 359 008,97	74 695,48	1 433 704,45
Annulations de mandats (g)		596,75	596,75
Depenses nettes (h = f - g)	1 359 008,97	74 098,73	1 433 107,70
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	115 432,10	30 780,39	146 212,49
(h - d) Déficit			

- POUR LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le responsable du service de gestion comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif de la Présidente, dans l'ensemble des montants prévisionnels et écritures comptables constatées.

22506 - SPANC-CCMG

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		34 000,00	34 000,00
Titres de recette émis (b)		18 765,52	18 765,52
Réductions de titres (c)		564,98	564,98
Recettes nettes (d = b - c)		18 200,54	18 200,54
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		59 346,14	59 346,14
Mandats émis (f)		49 824,80	49 824,80
Annulations de mandats (g)		162,51	162,51
Depenses nettes (h = f - g)		49 662,29	49 662,29
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		31 461,75	31 461,75

- POUR LE BUDGET ANNEXE PORTS : que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le responsable du service de gestion comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif de la Présidente, dans l'ensemble des montants prévisionnels et écritures comptables constatées.

22405 - PORT CC MARIE GALANTE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 473 878,27	1 866 431,00	3 340 309,27
Titres de recette émis (b)	284 229,16	1 501 008,58	1 785 237,74
Réductions de titres (c)		231 280,50	231 280,50
Recettes nettes (d = b - c)	284 229,16	1 269 728,08	1 553 957,24
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 473 878,27	1 866 431,00	3 340 309,27
Mandats émis (f)	72 195,77	640 744,59	712 940,36
Annulations de mandats (g)		7 537,81	7 537,81
Depenses nettes (h = f - g)	72 195,77	633 206,78	705 402,55
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	212 033,39	636 521,30	848 554,69
(h - d) Déficit			

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 11 voix pour et 1 abstention (M. Guy ACCIPÉ)

DECIDE

- **D'APPROUVER** les comptes de gestion de la CCMG au titre de l'exercice 2024 ;
- **DE PRECISER** que Madame la Correspondante des Décideurs Locaux de la DRFiP a confirmé en séance la conformité des comptes de gestion présentés ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Dr Maryse ETZOL

Présidente de la CCMG



Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le : 23 AVR. 2025
- L'affichage le :

23 AVR. 2025

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr